



*Direction Générale des Services*

## Conseil municipal du 11 février 2022 DELIBERATION

Rapporteur : M. LE MAIRE

Secrétaire de séance : Madame Anne SAOUTER

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33  
Nombre de présent-e-s : 28  
Nombre de votant-e-s : 31

### **Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,  
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE,  
Adjoints,  
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE,  
Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE,  
M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Iñaki ECHANIZ,  
M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, Mme Patricia PROHASKA, M. Jean-Paul PORTESSSENY,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

### **Etaient représenté-e-s :**

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- M. Patrick NAVARRO donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA
- Mme Marie SAYERSE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ

### **Etaient absent-e-s :**

- M. Jean-Luc MARLE
- Mme Laurence DUPRIEZ

### **1 - DECISIONS DU MAIRE PRISES ENTRE LE 29 NOVEMBRE 2021 ET LE 13 JANVIER 2022**

Il est rappelé à l'Assemblée que « concernant les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit, selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu l'alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020,

**Considérant** que Monsieur le Maire est tenu de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DATE	TYPE D'ACTE	DECISION
29 novembre 2021	Louage	<b>ANNULE ET REMPLACE - bail commercial dérogatoire de la boutique éphémère établi le 29 Novembre 2021 avec Filigrane Art et Textile</b> La durée initiale du bail établie avec Mme Claude DELOULLE était de 15 jours du 14 Novembre 2021 au 28 Novembre 2021. Il a été décidé de proroger ce délai de 3 jours à savoir du 29 Novembre au 01 Décembre 2021 inclus.
29 novembre 2021	Louage	<b>Boutique Ephémère - bail commercial dérogatoire LA PIBA – Mme Léa GUADAGNIN</b> Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local, 48 rue Louis Barthou, avec Madame Léa GUADAGNIN. La durée du bail était de 13 jours et a commencé à courir du Mercredi 1 Décembre 2021 jusqu'au samedi 11 Décembre 2021 inclus.
2 décembre 2021	Marchés publics	<b>Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans minimum et avec maximum concernant l'entretien des réseaux d'assainissement 2021/2024 (accord-cadre d'une durée d'un an reconductible 2 fois 1 an)</b> La Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget annexe assainissement (ligne 21532-104), l'entretien des réseaux d'assainissement dans le cadre d'un marché à bons de commandes. L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 21 juin 2021 ; la conclusion de l'analyse des candidatures a été établie le 21 juillet 2021 et l'analyse des offres réalisée les 02 et 11 août 2021, après renégociation et questionnement complémentaire. Il a été décidé d'attribuer le marché à l'entreprise : EUROVIA – Secteur Béarn – Zone Artisanale – 64400 ORIN. Le montant maximum du marché était fixé à : 450 000,00 € HT, (soit 150 000,00 € HT/an).
2 décembre 2021	Marchés publics	<b>Rejets diffus</b> La Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget annexe assainissement (ligne 21532-129), la restructuration des réseaux EU rues Palassou, Mendiondou & A. Gabe. L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 10 août 2021 ; la conclusion de l'analyse des candidatures a été établie le 13 septembre 2021 et l'analyse des offres réalisée le 04 septembre 2021. Il a été décidé d'attribuer le marché à l'entreprise HASTOY route d'Alos – 64470 TARDETS, pour un montant de 179 907,00 € HT.
2 décembre 2021	Marchés publics	<b>Projet d'aménagement du Stade des Barats/Budget participatif 2021</b> Considérant la consultation publique concernant le Budget participatif 2021, il a été proposé de procéder à l'aménagement du Stade des Barats. Une consultation restreinte d'entreprises a été envoyée par mail le 18/08/2021 auprès de 5 entreprises et la remise des offres a eu lieu le 14/09/2021. Il a été décidé que le lot 1.1 de la consultation concernant la mise en place balançoire « Aire de jeu », mise en place jeux à ressort « Aire de jeu », démontage et mise en place structure de jeu, était attribué à l'entreprise A2JSO sise



		<p>2113 Route Fourrières – 82100 CASTELSARRASIN, pour un montant de 14 439 € HT.</p> <p>Le lot 1.2 de la consultation concernant la fourniture des 4 paniers de basket en remplacement, fourniture balançoire « Aire de Jeu », fourniture jeu à ressort « Aire de jeu » frais divers (conformité et contrôles) a été attribué à l'entreprise HAGS France sise 74 Rue Guy Arnaud ZAC – 30 905 NÎMES, pour un montant de 5 488 € HT.</p> <p>Le lot 2 de la consultation concernant la rénovation et peinture du sol « Basket », a été attribué à l'entreprise SUD OUEST SPORT sise 4 Rue Sullivan – 33 000 BORDEAUX, pour un montant de 14 973 € H.T.</p>
2 décembre 2021	Marchés publics	<p><b>Remplacement des éclairages de la Salle Scohy</b>          Considérant la nécessité de procéder au remplacement des éclairages de la salle Scohy, un avis d'appel à la concurrence a été publié le 13/10/2021 et la remise des offres a eu lieu le 03/11/2021. Le marché concernant le remplacement des éclairages de la salle Scohy a été attribué à l'entreprise INEO sise 15 Place de la Mairie – 64440 LARUNS, pour un montant de 32 378,73 € HT.</p>
2 décembre 2021	Marchés publics	<p><b>Mise en accessibilité du Tribunal d'Oloron Sainte-Marie</b>          Considérant la nécessité de procéder à la mise en accessibilité et l'adaptation aux PMR du Tribunal, l'avis d'appel à la concurrence a été publié le 12/07/2021 et la remise des offres a eu lieu le 13/08/2021.</p> <p>Le lot 1 « Démolition/gros œuvre/ aménagement extérieurs » et « charpente bois / plancher bois » a été attribué à l'entreprise SEEB BORDATTO sise 9 Rue du Pic d'Arlet 64400 OLORON SAINTE-MARIE, pour un montant de 131 144,29 € HT.</p> <p>Le lot 2 « Menuiseries extérieures bois et peintures extérieures / menuiseries intérieures bois » a été attribué à l'entreprise EURL SESTIAA MENUISERIES sise Route d'Esquiule 64400 MOUMOUR, pour un montant de 61 440 € HT.</p> <p>Le lot 3 « Menuiseries / Plâtreries » a été attribué à l'entreprise NAYA PEINTURE sise ZI du Gabarn 64870 ESCOUT, pour un montant de 30 343,10 € HT.</p> <p>Le lot 4 « Carrelage Faiences / peinture – sols souples » : a été attribué à l'entreprise NAYA PEINTURE sise ZI du Gabarn 64870 ESCOUT, pour un montant de 33 377,63 € HT.</p> <p>Le lot 5 « Ascenseur » a été attribué à l'entreprise ORONA sise Ccal Arena impasse Muguet 64121 SERRES CASTET, pour un montant de 23 730 € HT.</p> <p>Le lot 6 « Électricité » a été attribué à l'entreprise NOVELEC sise 88 Rue Aste Béon 64121 SERRES CASTET, pour un montant de 27 000 € HT.</p> <p>Le lot 7 « Plomberie / sanitaire / chauffage, ventilation » a été attribué à l'entreprise AYPHASSORHO 8 Zone artisanale Camou 64400 BIDOS, pour un montant de 19 617,33 € HT.</p>
8 décembre 2021	Marchés publics	<p><b>ANNULE ET REMPLACE - bail commercial dérogatoire de la boutique éphémère établi le 29 Novembre 2021 avec LAPIBA.</b> La durée initiale du bail établie avec Mme Léa GUADAGNIN était de 11 jours du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 11 décembre 2021. Il a été décidé de proroger ce délai d'un jour à savoir le 12 décembre 2021.</p>

15 décembre 2021	Finances	<p><b>Souscription d'un emprunt pour le budget principal de la Ville</b></p> <p>Considérant le besoin de financement au titre des investissements de l'exercice 2021 du budget principal de la Ville et l'offre de l'Agence France Locale, il a été décidé de contracter auprès de l'Agence France Locale un emprunt d'un montant total de 800.000 Euros dont les caractéristiques sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Montant du crédit</u> : 800.000 euros</li> <li>• <u>Date de mise à disposition des fonds</u> : 27/12/2021</li> <li>• <u>Date d'échéance finale</u> : 20/12/2041</li> <li>• <u>Date de 1<sup>ère</sup> échéance</u> : 21/03/2022</li> <li>• <u>Nombre d'échéances</u> : 80</li> <li>• <u>Durée</u> : 20 ans</li> <li>• <u>Type de taux</u> : taux fixe</li> <li>• <u>Taux</u> : 0,65 %</li> <li>• <u>Base de calcul des intérêts</u> : exact/360</li> <li>• <u>Fréquence de paiement des intérêts</u> : trimestrielle</li> <li>• <u>Commission de gestion</u> : néant</li> <li>• <u>Commission d'engagement</u> : néant</li> <li>• <u>Mode d'amortissement</u> : Linéaire</li> <li>• <u>Fréquence d'amortissement du capital</u> : Trimestrielle</li> </ul>
15 décembre 2021	Finances	<p><b>Souscription d'un emprunt pour le budget annexe de l'eau</b></p> <p>Considérant le besoin de financement au titre des investissements de l'exercice 2021 du budget annexe de l'eau et l'offre de l'Agence France Locale, il a été décidé de contracter auprès de l'Agence France Locale un emprunt d'un montant total de 600.000 Euros dont les caractéristiques sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Montant du crédit</u> : 600.000 euros</li> <li>• <u>Date de mise à disposition des fonds</u> : 27/12/2021</li> <li>• <u>Date d'échéance finale</u> : 20/12/2051</li> <li>• <u>Date de 1<sup>ère</sup> échéance</u> : 21/03/2022</li> <li>• <u>Nombre d'échéances</u> : 120</li> <li>• <u>Durée</u> : 30 ans</li> <li>• <u>Type de taux</u> : taux fixe</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Taux</u> : 0,88 %</li> <li>• <u>Base de calcul des intérêts</u> : exact/360</li> <li>• <u>Fréquence de paiement des intérêts</u> : trimestrielle</li> <li>• <u>Commission de gestion</u> : néant</li> <li>• <u>Commission d'engagement</u> : néant</li> <li>• <u>Mode d'amortissement</u> : Linéaire</li> </ul> <p>Fréquence d'amortissement du capital : Trimestrielle</p>
15 décembre 2021	Finances	<p><b>Souscription d'un emprunt pour le budget annexe de l'assainissement</b></p> <p>Considérant le besoin de financement au titre des investissements de l'exercice 2021 du budget annexe de l'assainissement et l'offre de l'Agence France Locale, il a été décidé de contracter auprès de l'Agence France Locale un emprunt d'un montant total de 400.000 euros dont les caractéristiques sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Montant du crédit</u> : 400.000 euros</li> <li>• <u>Date de mise à disposition des fonds</u> : 27/12/2021</li> <li>• <u>Date d'échéance finale</u> : 20/12/2051</li> <li>• <u>Date de 1<sup>ère</sup> échéance</u> : 21/03/2022</li> <li>• <u>Nombre d'échéances</u> : 120</li> <li>• <u>Durée</u> : 30 ans</li> <li>• <u>Type de taux</u> : taux fixe</li> <li>• <u>Taux</u> : 0,88 %</li> <li>• <u>Base de calcul des intérêts</u> : exact/360</li> <li>• <u>Fréquence de paiement des intérêts</u> : trimestrielle</li> <li>• <u>Commission de gestion</u> : néant</li> <li>• <u>Commission d'engagement</u> : néant</li> <li>• <u>Mode d'amortissement</u> : Linéaire</li> </ul> <p>Fréquence d'amortissement du capital : Trimestrielle</p>



15 décembre 2021	Louage	<b>Boutique Ephémère - bail commercial dérogatoire Mme Myriam DUFOUR</b> Il a été décidé de signer pour le local, 48 rue Louis Barthou, avec Madame Myriam DUFOUR. La durée du bail était de 12 jours et a commencé à courir du lundi 13 décembre 2021 jusqu'au vendredi 24 décembre 2021 inclus.
24 décembre 2021	Marchés publics	<b>Fourniture et pose d'éclairage Led Skate Park d'Oloron Sainte-Marie</b> Il a été nécessaire de procéder à des travaux de rénovation du SkatePark. Une mise en concurrence de plusieurs entreprises (démarche MAPA < 40 000 € HT) a été envoyée le 05/11/2021 et la remise des offres a eu lieu le 22/11/2021. Il a été décidé que le marché public concernant la fourniture et la pose d'éclairage LED au Skate Park d'Oloron Sainte-Marie était attribué à l'entreprise CEGELEC RESEAUX BEARN sise 15 Rue Abbé Grégoire 64140 BILLERE, pour un montant de 23 840.00 € HT.

13 janvier 2022 – Tarifs Oloron Sport Culture Vacances – Hiver 2022

### DÉCOUVERTE 4/5 ans

Activités	Tarif « oloronais »*	Tarif « non oloronais »
Initiation au poney	10 € la séance	13 €
Babyescalade	3 € la séance	4 €
Initiation hand	3 € la séance	4 €
Atelier de couture créative	5 € l'atelier	6,50 €
Il était une fois un mammouth qui avait perdu une dent !	2 € l'atelier	3 €

### SPORTS 6/16 ans

Activités	Tarif « oloronais »*	Tarif « non oloronais »
Basket	7 € le stage	9,50 €
Escalade	3 € la séance	4 €
Escrime	3 € la séance	4 €
Handball	3 € la séance	4 €
Karaté	2 € la séance	3 €
Initiation à la gymnastique au sol et aux agrès	4 € la séance	5,50 €
Kin-ball	4 € la séance	5,50 €
Poneys	36 € le stage	47 €
Freeride raquettes à neige/airboard	16 € la sortie	21 €

**CULTURE (ART, PATRIMOINE & DECOUVERTE) 6/11 ans**

Activités	Tarif « oloronais »*	Tarif « non oloronais »
Atelier de couture créative	7 € l'atelier	9,50 €
Découvre la caserne des pompiers	2 € la séance	3 €
Fabrication de bonhomme de neige	2 € l'atelier	3 €
Ateliers artistiques	6 € l'atelier	8 €

\* Pour bénéficier des tarifs « oloronais » : fournir un justificatif de domicile au nom des parents ou grands-parents daté de moins de six mois

13 janvier 2022	Marchés publics	<p><b>MISSIONS CT ET SPS SALLE PALAS</b></p> <p>Dans le cadre de l'opération globale de rénovation de la Salle Palas et sa partie maîtrise d'œuvre, il a été nécessaire, pour assurer les contrôles et procédures de sécurité, de recruter un bureau d'étude afin d'assurer les missions optionnelles de CT et SPS. La consultation a été lancée le 23 Novembre 2021 et la remise des offres a eu lieu le 16 Décembre 2021. La mission CT concernant la salle Palas a été attribuée à l'entreprise SOCOTEC – 2 Avenue du Président Angot – 64000 PAU, pour un montant de 10 128 € HT. La mission SPS concernant la salle Palas a été attribuée à l'entreprise 2 CS sise 24 Rue Maubec – 64230 LESCAR, pour un montant de 3 504 € HT.</p>
-----------------	-----------------	--

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **PREND ACTE** de ces décisions.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 11 février 2022.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 17/02/2022

**Bernard UTHURRY**



Envoyé en préfecture le 16/02/2022

Reçu en préfecture le 16/02/2022

Affiché le



ID : 064-216404228-20220211-DEL\_11\_02\_22\_1-DE